Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260928-AMC28092026066-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
18/09/2026

D/066/1-3/7.5

L'an deux mille-vingt six
Le vingt-huit septembre à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nathan GUINARD, Maire,**

Etaient présents :
Nathan GUINARD, Pascale RIMAURO, Joël RIVALLAN, Kristell MORVAN, Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Véronique RAULT, Emmanuel DESLANDE, Dominique LOQUIN, Bernadette GUEUNÉ, Laurent BOINAUD, Noëlle FAUCILLON, Emmanuelle CHEVANCE, Nathalie BAZILLER, Frédéric LENOIR, Fabrice BOULIOU, Ludovic ANDRIEUX, Typhaine DOMALAIN-RICHOMME, Jonathan BOUETTE, Lucie GUERNION, Sylvain ANDRIEUX, Denis HAMAYON, Isabelle PLAZE, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Denis MARC, Céline BOUTRUCHE

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Peggy MADEC procuration à Pascale RIMAURO
Valérie MEURIC procuration à Fabrice BOULIOU
Ronan LOUBOUTIN procuration à Lucie GUERNION

Baptiste CHAPALAIN-PIERRE a été élu secrétaire

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 (2ÉME SESSION)

La commission chargée de l'examen des subventions s'est réunie le jeudi 29 juin dernier pour examiner les demandes présentées pour l'année 2026.

Le résultat de ses travaux, présenté dans le tableau joint en annexe de cette délibération, constitue la proposition qu'il vous est proposé de voter.

En outre, l'association l'Echo de la Baie a fourni des repas aux bénévoles lors de la journée citoyenne organisée le samedi 12 septembre, pour un montant de 224,62 €. Il est proposé que la Commune prenne à sa charge ces dépenses en reversant une subvention du même montant à l'association (pièces justificatives en annexe).

Enfin, l'APEL (association des parents d'élèves de Saint-Aubin) sollicite une subvention pour aider au financement du voyage scolaire des CM2. Il est proposé de subventionner l'association à hauteur de 120 € par enfant participant au voyage (24 participants selon la facture justificative), soit un montant total de 2 880,00 €.

Les crédits sont inscrits au chapitre 65, compte 65748 du budget primitif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***ADOPTE ces propositions ;***
- ***AUTORISE le Maire à procéder au mandatement des dépenses correspondantes.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Nathan GUINARD

MAIRIE D'YFFINIAC Côtes d'Armor

Le secrétaire,
Baptiste CHAPALAIN-PIERRE